

Dossier d'appel d'offres

Catégorie : DÉVELOPPEMENT TECHNIQUE et RECHERCHE

AMOA pour la conduite du chantier pilote « Compétences critiques de maintenance industrielle »

Date limite de dépôt des offres

22 juillet 2026 au plus tard à 23h59 (heure de Nouméa)

Les dossiers devront être rédigés de préférence en français, ou à défaut en anglais, et transmis par voie électronique.

Calendrier prévisionnel

Diffusion de l'appel d'offres	01.07.2026
Date limite de dépôt des offres	22.07.2026
Évaluation des offres	Semaine 31
Notification d'attribution	Semaine 32
Contractualisation et signature du document contractuel	Semaine 33
Lancement de la prestation	Semaine 34

Contact

Pour toute question technique, scientifique, administrative ou financière : cnrttec@cnrttec.nc

Type de marché : services et prestations

Nature de la prestation : expertise technique

Sommaire

1.	Actions du CNRTEC	3
2.	Instructions aux soumissionnaires	3
2.1.	Attendus et prérequis.....	3
2.2.	Composition du dossier de soumission	4
2.3.	Critères d'éligibilité	4
2.4.	Conditions financières	5
2.5.	Évaluation des propositions	6
2.6.	Renseignements sur la consultation	6
3.	Contenu de l'offre	7
3.1.	Pièce 1 : Proposition technique.....	7
3.2.	Pièce 2 : Proposition commerciale.....	7
3.3.	Pièce 3 : Présentation des membres du consortium.....	8

1. ACTIONS DU CNRTEC

Le CNRTEC, Centre du Nickel, est un groupement d'intérêt public à caractère public-privé réunissant les institutions de la Nouvelle-Calédonie, l'État, les opérateurs miniers et métallurgiques ainsi que les organismes de recherche. Il est financé par l'État, les collectivités de Nouvelle-Calédonie (Gouvernement et Provinces) et les compagnies minières et métallurgiques du territoire.

Issu du CNRT, à l'origine, il a soutenu plus d'une cinquantaine de programmes de recherche, et s'oriente désormais également vers des projets de développement et de transfert dans les domaines du nickel, de la technologie, de l'environnement naturel et des enjeux sociétaux liés à cette filière. Ces programmes sont conduits par des équipes françaises, calédoniennes, régionales et internationales.

Cette évolution depuis 2023 répond à un besoin immédiat de soutien à l'ensemble du secteur nickel, tant public que privé. Dans ce cadre, il oriente son action vers le renforcement de la compétitivité du secteur minier et métallurgique de Nouvelle-Calédonie, dans une perspective de développement soutenable.

Pour la période 2026–2028, le CNRTEC continue son déploiement dans les cinq axes stratégiques qui constituent le cadre de référence des consultations, études et prestations conduites ou soutenues par le Groupement : valorisation des rejets, déchets et coproduits métallurgiques ; transition énergétique et décarbonation ; préservation de l'environnement et maîtrise des risques ; acceptabilité sociétale, incluant les enjeux liés à la santé ; compétitivité industrielle.

Dans son action, le CNRTEC privilégie les contributions fondées sur les compétences et expertises présentes en Nouvelle-Calédonie, pouvant être complétées par des apports scientifiques, techniques ou méthodologiques à l'échelle nationale, régionale et internationale. Les collaborations public-privé ainsi que les consortiums associant des expertises complémentaires, notamment issues de la recherche, du conseil et du secteur professionnel, sont encouragés.

2. INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

2.1. ATTENDUS ET PREREQUIS

Les offres devront être établies en cohérence avec l'objet, le périmètre et les attendus de la prestation.

La mission porte sur une assistance à maîtrise d'ouvrage pour conduire, sur une durée indicative d'un an, le chantier pilote « Compétences critiques de maintenance industrielle », selon le calendrier validé par le comité de pilotage. Elle couvre l'appui méthodologique, l'animation, la coordination, la formalisation des livrables, l'accompagnement de l'ingénierie pédagogique et le suivi d'exécution.

La prestation devra permettre de tester, en 2026, un processus inter-industriel simple et pérennisable de renforcement des compétences critiques communes : identification des

besoins, priorisation collective, référentiels partagés, ingénierie pédagogique, mise en œuvre, évaluation et retour d'expérience. Elle ne vise pas à créer une structure nouvelle, mais à coordonner et asseoir les conditions de pérennisation d'un dispositif commun créateur de valeur, piloté par les industriels avec l'appui des institutions.

Les soumissionnaires devront justifier des capacités et références suivantes :

- des références et compétences en adéquation avec la nature de la mission, notamment en matière de pilotage transversal, animation multi-acteurs, gouvernance, maintenance industrielle, compréhension terrain, ingénierie pédagogique, référentiels de compétences et évaluation ;
- une capacité à conduire la prestation dans un cadre partenarial, confidentiel et structuré, conformément aux exigences précisées au cahier des charges ;
- une capacité à préserver la neutralité de la posture d'AMOA, sans substitution aux industriels, organismes de formation ou instances de décision.

2.2. COMPOSITION DU DOSSIER DE SOUMISSION

Le dossier de soumission devra comprendre les pièces suivantes :

- Pièce 1 – Proposition technique : présentation détaillée de l'offre, conformément à la section 3.1 ;
- Pièce 2 – Proposition commerciale : décomposition du prix et note explicative, conformément à la section 3.2 ;
- Pièce 3 – Présentation des membres du consortium ou de l'équipe projet, conformément à la section 3.3 ;
- Pièce 4 – Références, profils des intervenants clés et CV ;
- Pièce 5 – Planning prévisionnel, calendrier des phases et jalons de validation ;
- Pièce 6 – Affectation des ressources et répartition prévisionnelle des moyens humains ;
- Pièce 7 – Proposition de modalités de gouvernance, de confidentialité, de suivi d'exécution, de registre des risques, d'indicateurs d'évaluation du chantier pilote et de retour d'expérience ;
- Pièce 8 – Exemples ou modèles de livrables pertinents : note de cadrage, matrice consolidée des besoins, référentiel technique, architecture pédagogique, tableau de suivi, méthode d'évaluation, bilan ou charte d'engagement ;
- Pièce 9 – Attestations administratives, juridiques, fiscales et sociales requises selon le pays d'établissement du soumissionnaire.

Les modalités de présentation des pièces requises ainsi que les éléments attendus pour chacune d'elles sont précisés à la section 3.

Le cahier des charges est transmis en complément du présent appel d'offres. Il constitue une pièce du dossier de consultation et précise les éléments techniques et opérationnels de référence de la prestation.

2.3. CRITERES D'ELIGIBILITE

Seules seront examinées les offres complètes et recevables au regard des conditions d'éligibilité ci-après.

Pour être déclarées recevables, les offres devront satisfaire aux conditions d'éligibilité suivantes. Les justificatifs nécessaires devront être joints au dossier de soumission. Les engagements et informations fournis par le soumissionnaire pourront, le cas échéant, être repris dans les pièces contractuelles en cas d'attribution.

Les membres du consortium ne devront pas être des entreprises en difficulté au sens de la réglementation qui leur est applicable.

Sauf stipulation contraire, le démarrage effectif de la prestation interviendra à compter de la signature du document contractuel par l'ensemble des parties concernées.

Certaines informations figurant dans l'offre technique et financière du titulaire pourront être intégrées au document contractuel et feront, à ce titre, l'objet d'un suivi dans le cadre de l'exécution de la prestation.

2.4. CONDITIONS FINANCIERES

2.4.1. MODALITES DE PAIEMENT

- La prestation fera l'objet d'un document contractuel précisant les modalités d'exécution, de paiement et de versement, signé au démarrage de la mission par le ou les titulaires retenus.
- Les soumissionnaires établiront leur offre conformément au régime fiscal qui leur est applicable et veilleront à préciser distinctement, dans leur proposition financière, les montants hors taxes, toutes taxes comprises ainsi que les taxes éventuellement applicables en Nouvelle-Calédonie.
- Le CNRTEC assure directement le paiement des prestations aux membres du consortium retenu (mandataire et partenaires), selon les modalités prévues au document contractuel. Chaque organisme partenaire du consortium a pour interlocuteur financier unique le CNRTEC.
- La prestation peut être confiée à un organisme étranger, sous réserve du respect des exigences administratives, fiscales et contractuelles applicables.

2.4.2. APPORTS COMPLEMENTAIRES ET EXTENSION DU PERIMETRE

En complément des modalités de paiement prévues ci-dessus, les soumissionnaires peuvent proposer, le cas échéant, des apports ou contributions complémentaires venant renforcer le périmètre, les moyens mobilisés ou l'ambition de l'offre. Ces éléments, qui constituent une plus-value pour la proposition, peuvent notamment prendre la forme des contributions suivantes (liste non exhaustive) :

- Apports propres des organismes de recherche ;
- Contributions privées complémentaires (entreprises, fondations, etc.) ;
- Apports complémentaires issus d'autres dispositifs publics (ANR, MOM, MTES, Fonds Pacifique, etc.) ;
- Ces éléments devront être annoncés dans l'offre et présentés conformément aux indications de la section 3.2.

2.5. ÉVALUATION DES PROPOSITIONS

2.5.1. PROCEDURE DE SELECTION

La sélection des offres est conduite selon une procédure d'analyse fondée sur la complétude des dossiers, leur recevabilité au regard des critères d'éligibilité et leur appréciation au regard des critères de sélection définis ci-après. Le CNRTEC pourra solliciter, le cas échéant, toute précision utile auprès des soumissionnaires, sans que cette demande ne puisse conduire à modifier substantiellement l'offre initiale.

2.5.2. INSTANCES D'EVALUATION

L'examen des offres est conduit par le comité de pilotage de l'étude constitué de représentants des membres du CNRTEC. À l'issue de cette phase d'analyse, si un avis complémentaire est nécessaire, les résultats peuvent être soumis aux comités internes du CNRTEC (Comité Scientifique, Comité de Compétitivité), pour observations éventuelles avant décision d'attribution.

2.5.3. TRANSPARENCE DU PROCESSUS DE SELECTION

Les offres remises dans le cadre de la présente consultation sont traitées de manière confidentielle et communiquées uniquement aux personnes habilitées à les instruire. Chaque soumissionnaire est informé individuellement de l'issue de la procédure. À l'issue de l'analyse, le CNRTEC se réserve le droit de donner une suite partielle à la consultation, de la déclarer sans suite ou de ne pas y donner suite, en tout ou partie, pour tout motif d'intérêt général ou si les offres reçues sont jugées insuffisantes au regard des besoins exprimés.

2.5.4. CRITERES DE SELECTION

Les offres seront appréciées au regard des critères suivants :

- Coût de la prestation : 35 %
- Critères métier définis au cahier des charges : 65 %
 - Pilotage transversal, animation et gouvernance ;
 - Expertise maintenance industrielle et compréhension terrain ;
 - Ingénierie pédagogique, référentiels et évaluation

2.6. RENSEIGNEMENTS SUR LA CONSULTATION

Toute demande complémentaire concernant cet appel d'offres est à adresser à : cnrttec@cnrttec.nc.

En cas de renonciation à soumissionner, la partie consultée est invitée à en informer le CNRTEC, en précisant les motifs de sa décision.

3. CONTENU DE L'OFFRE

La présente section précise les attendus de présentation relatifs aux trois premières pièces du dossier de soumission. Les autres pièces mentionnées à la section 2.2 devront être jointes au dossier, selon leur nature, sans formalisme complémentaire spécifique autre que leur lisibilité, leur complétude et leur cohérence avec l'offre proposée.

3.1. PIECE 1 : PROPOSITION TECHNIQUE

La proposition technique devra présenter, de manière claire et structurée, la compréhension du besoin, la démarche proposée, l'organisation de l'équipe, les modalités de conduite de la mission et les livrables envisagés.

- **Compréhension et méthode** : présentation synthétique de la compréhension du besoin, du positionnement de l'offre et de la démarche proposée pour exécuter la mission.
- **Organisation et moyens** : composition de l'équipe, répartition des rôles, gouvernance, modalités de coordination et sécurisation de l'exécution.
- **Planning et livrables** : calendrier prévisionnel, principaux jalons et livrables proposés.

La proposition technique devra notamment préciser la démarche envisagée pour les cinq phases de la mission : cadrage et gouvernance ; besoins et priorisation ; référentiels et ingénierie pédagogique ; mise en œuvre accompagnée ; évaluation, bilan et décision.

Les livrables attendus pourront inclure, selon la méthode proposée et les décisions du comité de pilotage : plan de mission, calendrier, supports et comptes rendus de réunion, relevés de décisions, tableau de suivi, registre des risques, matrice consolidée des besoins, critères de priorisation, référentiels techniques, blocs de compétences, scénarios pédagogiques, modalités d'évaluation, plan d'action de formation, bilan consolidé, recommandations, scénarios de suite et projet de charte d'engagement.

Le niveau de détail attendu devra être adapté à l'ampleur, à la complexité et aux enjeux de la prestation.

3.2. PIECE 2 : PROPOSITION COMMERCIALE

La proposition commerciale devra présenter, de manière lisible et structurée, le prix de l'offre ainsi que ses principales hypothèses de construction, en cohérence avec le périmètre proposé.

Elle sera accompagnée d'une note explicative permettant d'apprécier la cohérence du prix avec les moyens mobilisés, les phases de mission, les livrables proposés et les prestations couvertes par l'enveloppe budgétaire indicative de 2 MXPF pour l'année 2026.

Le cas échéant, les apports ou contributions complémentaires mentionnés à la section 2.4.2 devront être clairement identifiés et présentés distinctement.

3.3. PIECE 3 : PRESENTATION DES MEMBRES DU CONSORTIUM

La présentation devra identifier le soumissionnaire ou, en cas d'offre groupée, chaque membre du consortium : structure, statut, domaine d'expertise, références utiles, compétences mobilisées, rôle dans la mission et niveau d'implication prévu. Les CV des intervenants clés devront être joints à l'offre.

- FIN DU DOCUMENT --

CAHIER DES CHARGES

Recherche d'une AMOA pour la conduite du chantier pilote « Compétences critiques de maintenance industrielle »

1. Identification de la consultation

- **Maître d'ouvrage** : CNRTEC, en appui au Groupement et à ses membres.
- **Objet** : assistance à maîtrise d'ouvrage pour conduire les travaux collectifs: produire les livrables du chantier pilote, accompagner l'ingénierie pédagogique et le suivi de mise en œuvre.
- **Budget indicatif 2026** : 2 MXPF.
- **Durée indicative** : 1 an, selon calendrier validé par le comité de pilotage.
-

2. Contexte et finalité

L'étude de pré-cadrage a établi un diagnostic partagé : certaines pertes annuelles de production ont pour causes racines des déficits de compétences de maintenance communs à au moins deux métallurgistes. L'analyse de l'exercice 2023 met en évidence un enjeu de performance, de fiabilité, de sécurité et de souveraineté industrielle, avec un ordre de grandeur de 1 à 3 % de pertes annuelles de production attribuées aux déficits ciblés.

Le chantier pilote vise à tester, en 2026, un processus inter-industriel simple et pérennisable de renforcement des compétences critiques communes: identification des besoins, priorisation collective, référentiels adaptés partagés, ingénierie pédagogique, mise en œuvre, évaluation et retour d'expérience. Il ne s'agit pas de créer une structure nouvelle ni de justifier de la pérennisation de moyens supplémentaires, mais de coordonner et asseoir les conditions de pérennisation d'un dispositif commun créateur de valeur, piloté par les industriels avec l'appui des institutions.

3. Objectifs de la prestation AMOA

- Animer et sécuriser le processus de travail collectif entre industriels, sous-traitants, institutions et acteurs de la formation.
- Aider à formaliser les besoins, référentiels, scénarios pédagogiques, modalités d'évaluation et livrables du chantier pilote.
- Appuyer la mise en œuvre opérationnelle des premières actions validées, sans se substituer aux industriels ni aux organismes de formation.
- Préparer un bilan argumenté du processus mis en œuvre en phase pilote et des ajustements préconisés (fonctionnels, opérationnels et de gouvernance) permettant aux membres de décider des suites dans la perspective d'une pérennisation du dispositif commun.

4. Périmètre de la mission

La mission couvre l'appui méthodologique, l'animation, la coordination, le soutien à la formalisation des livrables, l'accompagnement de l'ingénierie pédagogique et le suivi d'exécution. Elle inclut les dimensions technique, organisationnelle, pédagogique, de gouvernance et d'évaluation.

Sont exclus du périmètre, sauf décision explicite du comité de pilotage : la prise de décision à la place des industriels, le pilotage direct par un organisme de formation, et toute généralisation automatique avant bilan du pilote.

5. Démarche attendue

Phase 1 — Cadrage et gouvernance

- installer le calendrier, les règles de travail, les règles de confidentialité et les circuits de validation ; Répartition définitive entre AMOA, organismes de formation, institutions et industriels pour la mise en œuvre opérationnelle. Les parties prenantes concernées sont les industriels du nickel, le gouvernement NC, le cas échéant les sous-traitants, les organismes de formation et structures associatives pertinentes (ex : FFI, FIAF);
- produire une note de cadrage, un calendrier, une proposition de gouvernance opérationnelle et les relevés de décisions initiales.

Phase 2 — Besoins et priorisation

- structurer la collecte des besoins et relier les tensions aux causes racines ;
- sur la base de l'étude livrée en 2025 éventuellement complétée / actualisée en termes de priorité avec les industriels, croiser les contributions inter-entreprises et appuyer la priorisation des compétences & activités prioritaires à traiter;
- selon décision du CoPil, produire une matrice consolidée des besoins, les critères de priorisation et une liste priorisée validée, sans détail métier imposé dans le présent cahier des charges.

Phase 3 — Référentiels et ingénierie pédagogique

- formaliser les blocs de compétences, bonnes pratiques attendues, critères de performance, publics cibles, modalités d'évaluation et options de reconnaissance ;
- associer les référents métiers et les acteurs compétents de la formation ou de la certification ;
- à l'appui des personnes compétentes, produire les référentiels techniques par activité retenue, l'architecture pédagogique, les modalités d'évaluation, les options de certification / micro-certification (si pertinent) et modalités d'habilitation ou reconnaissance par blocs de compétences.

Phase 4 — Mise en œuvre accompagnée

- appuyer le lancement des actions validées : organisation, mobilisation des intervenants, coordination, suivi et gestion des points bloquants ;
NB : chaque industriel reste pilote de l'évaluation et du retour d'expérience de l'action de soutien aux compétences de son personnel ;
- produire un plan d'action de formation, un tableau de suivi, des comptes rendus pour nourrir le retour d'expérience et arbitrages éventuel sur la pérennisation du dispositif.

Phase 5 — Évaluation, bilan et décision

- organiser les évaluations à chaud, à froid et différées, ainsi que le retour d'expérience terrain ;
- mesurer les effets observables sur la montée en compétence, la qualité des interventions, l'autonomie des équipes et l'activité maintenance ;
- produire un bilan consolidé, des recommandations d'ajustement et les scénarios de poursuite, pérennisation ou arrêt.

6. Gouvernance et principes de pilotage

- Les industriels sont propriétaires du processus et conservent le pouvoir de décision sur les priorités, les référentiels, les engagements et les suites.
- Le CNRTEC via l'AMOA assure un rôle de facilitation, de neutralité, de coordination et de suivi de la prestation AMOA.
- Le comité de pilotage valide les jalons de transition entre les phases, les livrables majeurs, les arbitrages, les engagements financiers et les conditions de poursuite.
- Les institutions et acteurs de formation interviennent en appui structurant sur les dispositifs de financement, de reconnaissance, de certification ou de formation, selon les décisions retenues.
- Les sous-traitants doivent être associés lorsque leur contribution est nécessaire au diagnostic, à la formalisation des pratiques, à la formation ou au retour terrain.
- La confidentialité des données et échanges industriels doit être formalisée et garantie par le prestataire.

7. Livrables attendus

- Pilotage : le prestataire fournira plan de mission, calendrier, supports de réunion, comptes rendus, relevés de décisions, tableau de suivi, registre des risques et arbitrages.
- Analyse et priorisation : le prestataire assurera la production concertée des éléments suivants : matrice consolidée des besoins, critères de priorisation, synthèse des compétences ou activités retenues pour le pilote.
- Référentiels et pédagogie : le prestataire assurera la production concertée des éléments suivants : référentiels techniques mis à jour, blocs de compétences spécifiques mis à jour, scénarios pédagogiques, publics cibles, modalités d'évaluation et options de reconnaissance ou certification.
- Mise en œuvre : le prestataire apportera un soutien à la préparation (dont modalités de couverture des coûts de formation) et à la mise en œuvre des actions de renforcement de compétences et une proposition de coordination inter-industriels future pour cette mise en œuvre.
- Évaluation et bilan : le prestataire assurera la production concertée des éléments suivants : méthode d'évaluation, indicateurs proposés, retours d'expérience, bilan consolidé, recommandations et scénarios de suite.
- Rédaction des documents finaux du processus : mise à jour de la boucle de processus, fonctionnement, acteurs & rôles, délais/rythme, gouvernance, KPI,
- Formalisation /adoption par les acteurs du processus : rédaction d'une charte d'engagement soumise à la signature des décideurs

8. Budget indicatif et attendus financiers

Le budget indicatif disponible pour l'année 2026 est fixé à 2 MXPF pour cette AMOA. Les candidats devront présenter une offre compatible avec cette enveloppe ou, le cas échéant, distinguer clairement les prestations couvertes par cette enveloppe et celles qui nécessiteraient un arbitrage complémentaire.

- Le chiffrage devra préciser le temps d'animation- pilotage, de préparation et d'analyse, d'appui à la mise en œuvre du processus, d'évaluation - bilan, et de production des livrables.
- Les coûts éventuels d'organismes de formation, plateaux techniques, certification, déplacements, outils spécifiques ou rémunération de référents externes sont hors prestation.
- Aucun coût non explicitement validé ne pourra être réputé inclus dans le dispositif collectif.

9. Qualités requises et critères de sélection du prestataire

Les qualités requises sont regroupées en trois grandes classes destinées à départager les répondants.

1. Pilotage transversal, animation et gouvernance — pondération indicative : 35 %

- préparation, animation et documentation de groupes de travail multi-acteurs ;
- management transversal sans lien hiérarchique direct ;
- capacité à faire émerger des décisions exploitables, à respecter les jalons et à préserver la confidentialité ;
- posture d'AMOA neutre : appui méthodologique sans substitution aux décideurs.

2. Expertise maintenance industrielle et compréhension terrain — pondération indicative : 30 %

- expérience concrète en maintenance industrielle ou environnement industriel comparable ;
- compréhension des enjeux de fiabilité, sécurité, préparation, diagnostic, intervention, essais, compte rendu et standardisation ;
- capacité à dialoguer avec responsables maintenance, exploitants, mainteneurs, référents métiers et sous-traitants ;
- capacité à transformer les constats de terrain en besoins formalisés et prioritaires.

3. Ingénierie pédagogique, référentiels et évaluation — pondération indicative : 35 %

- construction de référentiels techniques, blocs de compétences et critères de performance ;
- conception de parcours modulaires orientés terrain, intégrant savoir, savoir-faire et savoir-être ;
- maîtrise des évaluations à chaud, à froid et différées ;
- compréhension des enjeux de certification, micro-certification, habilitation ou reconnaissance par blocs de compétences.

Les candidats devront fournir des références comparables, les profils des intervenants, une méthode proposée, un planning, des livrables types, l'organisation de la confidentialité et un chiffrage détaillé.